

TROIS QUESTIONS À MONSIEUR JEAN-PIERRE SUEUR, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

La Lettre:

Aujourd'hui l'administration territoriale est confrontée à de nouveaux défis; elle doit poursuivre sa réforme et sa modernisation. Quel est, à votre sens, le rôle que peuvent ou que doivent remplir l'informatique, la télématique et les nouvelles technologies dans cette nécessité ?

M. Jean-Pierre Sueur:

Comme vous le savez, la modernisation du service public fait partie des priorités du gouvernement. Face à un public, à juste titre de plus en plus exigeant, il apparaît nécessaire d'accentuer cette modernisation, notamment dans les collectivités locales. Lorsqu'un administré a besoin d'un document ou d'un conseil il souhaite rapidité et écoute. Lorsqu'un ingénieur territorial travaille sur un projet de ZAC, il doit prendre en compte des paramètres de plus en plus nombreux et complexes.

Il est donc absolument nécessaire que chaque agent, à son niveau, soit en mesure de faire face à ces exigences. Encore faut-il lui en donner les moyens. C'est dans cette optique que la modernisation du service public est devenue une priorité pour les collectivités locales.

L'informatisation s'inscrit dans cette démarche. Elle permet une meilleure organisation des tâches par un traitement automatisé de celles qui sont les plus répétitives et les moins intéressantes, ce qui permet de dégager du temps en faveur de l'accueil, du conseil ou de la conception. En quelque sorte, l'informatique permet la valorisation des agents par la valorisation des tâches.

Elle doit permettre aussi d'humaniser l'administration par le développement des fonctions d'écoute et de conseil.

Mais elle ne saurait suffire car l'informatique n'est qu'un outil au service des fonctionnaires. Il faut parallèlement qu'elle s'accompagne de la formation de ces agents afin qu'ils soient en mesure de remplir pleinement ces nouvelles fonctions. Sous cette réserve, c'est-à-dire si l'informatique reste un outil et rien d'autre au service des agents et par contrecoup du citoyen, je n'ai aucune crainte face à l'informatisation.

Bien au contraire !

La Lettre:

En tant que maire d'une ville de plus de 100.000 habitants comment envisagez-vous l'informatisation de vos services (administratifs, techniques, financiers, action sociale) ? Quels sont vos objectifs prioritaires ? En matière d'intercommunalité, quels sont les thèmes d'informatisation que vous désirez privilégier ?

M. Jean-Pierre Sueur:

Pour accompagner son plan de modernisation la ville d'Orléans a élaboré un plan de développement informatique baptisé ARC (architecture répartie et communicante). Notre objectif est de disposer d'un système d'informations unique et communicant et donc de passer d'une informatique centralisée à une informatique en réseau.

Concrètement, nous engageons actuellement la première phase de ce plan à cinq ans en procédant aux travaux de câblage de la mairie.

Dans un premier temps nous donnons une priorité aux prestations qui concernent l'aménagement et l'entretien des espaces. Cela se traduit par la mise en œuvre du projet Sigor (système d'information géographique d'Orléans) auquel sont associés l'ensemble des partenaires de la ville et tout particulièrement les concessionnaires. Le système est conçu de façon très évolutive afin d'intégrer à terme les communes de l'agglomération qui le souhaiteraient. Le Sivom de l'agglomération d'Orléans et l'agence d'urbanisme participent dans ce sens à nos travaux.

D'autre part je suis très attaché à un service de proximité. J'ai donc fixé comme autre priorité la décentralisation des prestations "grand public" dans les quartiers. L'acquisition d'un nouvel auto-commutateur et la mise en œuvre d'un serveur administratif doivent nous permettre d'atteindre cet objectif.

Enfin, nous engageons la réalisation d'un plan bureautique qui va s'accompagner d'un effort très important de formation du personnel préalablement à l'installation de nouveaux matériels. L'objectif est de renforcer "la culture informatique" de nos agents et de leur faire appréhender leurs besoins non pas en matériel mais avant tout en organisation. L'informatique n'est pas une fin mais un moyen parmi d'autres pour atteindre une meilleure efficacité du service public.

La Lettre:

La mise en place du nouveau statut de la fonction publique territoriale ne semble avoir rien changé dans la position statutaire des informaticiens territoriaux. Est-il envisageable -ou envisagé- d'y remédier par une mesure de reclassement général dans les cadres d'emplois de la filière technique, par exemple ?

M. Jean-Pierre Sueur:

Les fonctionnaires territoriaux qui travaillent dans les services informatiques ont été pour la plupart intégrés dans la filière administrative ou la filière technique et il n'est donc pas juste de dire que la mise en place du statut n'a rien changé à leur position statutaire.

Ces intégrations ont bien sûr été conditionnées par la nature des tâches qu'exerçaient les agents. Je ne suis pas sûr que la mise en place d'une filière autonome soit une solution pour les informaticiens.

En effet, si la création d'une filière présente l'avantage d'une meilleure adéquation des tâches exercées avec le statut, elle a pour inconvénient d'isoler statutairement l'agent concerné et donc de rendre difficile son évolution de carrière ultérieure dans d'autres secteurs des collectivités locales.

Quant à une mesure de reclassement général dans la seule filière technique, il apparaîtra inévitablement des problèmes juridiques complexes pour les fonctionnaires qui ont été intégrés dans la filière administrative.

Je pense que le dispositif actuel, de par sa répartition entre différentes filières, est un gage de souplesse plutôt qu'une contrainte.